

Les frais de l'assurance-vie*

PATRIMOINE-EXPANSION

Montant minimal de versement initial :

1.000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

0 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	0,9% /an
Support unités de compte	1,2 % /an (dont 0,15% correspondant au coût de la garantie Plancher)
Support Eurocroissance	NA

Gestion pilotée ou standardisée

0% supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,07%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,53%</i>
Fonds obligations (moyenne)	0,73%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,25%</i>
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,63%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,59%</i>
Fonds mixtes/diversifiés (moyenne)	1,09%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,43%</i>
Fonds monétaires (moyenne)	0,27%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,00%</i>

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

<i>Mode de gestion n°1 (moyenne)</i>	<i>1,30%</i>
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	<i>0,19%</i>

Autres frais annuels

<i>frais forfaitaires</i>	<i>NA</i>
<i>frais proportionnels</i>	<i>NA</i>

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	versements programmés : 4,5% versement initial et versements libres : entre 1,5% et 4% : - versement inférieur à 3.000 € : 4% - versement entre 3.000 € et 29.999 € : 3% - versement entre 30.000 € et 79.999 € : 2,5% - versement entre 80.000 € et 149.999 € : 2% - versement égal ou supérieur à 150.000 € : 1,5%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0%
Frais d'arbitrage proportionnels ou forfaitaires	Gestion Libre : entre 0,5% et 3% maximum du montant arbitré
nombre d'arbitrages gratuits par an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% maximum de l'épargne transférée
Frais sur les versements de rente	3%
Frais de rachat	0%

NA : non applicable

* = le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos (2022). Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fondsactions » inclut les ETF et les foncières cotées (SIIC), mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) et les titres vifs.

*** = part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

Assureur :

IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 32 300 047 euros. RCS Nanterre 351 392 543
Siège social : 10, place de Belgique - 92250 La Garenne-Colombes - IMPERIO S.A. est filiale de SMAvie BTP - Groupe SMABTP